

**Arrangement  
relatif à des lignes directrices pour les crédits  
à l'exportation bénéficiant d'un soutien public<sup>1</sup>**

Conclu le 1<sup>er</sup> avril 1978  
Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1978  
(Etat le 1<sup>er</sup> janvier 2013)

---

RO 1990 332

<sup>1</sup> Cet arrangement n'est pas publié au RO. Il peut être obtenu en français ou en anglais auprès du Secrétariat d'Etat à l'Economie, 3003 Berne.

